L'affaire du matériel de guerre destiné à la Pologne en 1920 : la Belgique face à la France ou l'affirmation d'une puissance intermédiaire

« L'indépendance de la Pologne est la clef de voûte du traité de Versailles », si l'on en croit le ministre belge des Affaires étrangères après la Grande Guerre, le libéral Paul Hymans (1). Ce point de vue sur les relations internationales ne doit pas occulter le fait que la Belgique a d'abord dû, depuis la fin des hostilités, se concentrer sur des enjeux intérieurs, et doit encore répondre en 1920 aux revendications culturelles des militants flamands.

Sur le terrain des affaires étrangères (2), la Belgique a été largement soutenue pendant la Grande Guerre par la France, qui a accueilli son gouvernement à Sainte-Adresse, et par le Royaume-Uni, qui est entré en guerre à la suite de son invasion par l'Allemagne. Pendant la Conférence de la Paix pourtant, elle est rangée parmi les puissances « à intérêts particuliers » par opposition aux puissances « à intérêts généraux » (3). Elle n'en cherche pas moins à redéfinir son statut international, en considérant caduque la neutralité imposée par les traités de 1839. Elle escompte une garantie renouvelée de la part de la France comme du Royaume-Uni ou des accords défensifs, en fondant sa stratégie géopolitique sur une représentation de l'Europe où l'espace slave fait figure de front pionnier.

L'affaire du matériel de guerre destiné à la Pologne, ainsi qu'elle gagne à être qualifiée de préférence à « l'affaire des munitions » (4), éclate pendant la guerre russo-polonaise, qui a commencé en février 1919. Il s'agit d'une crise

---

(1) Paul Hymans, *Mémoires*, Bruges, Éditions de l'Institut de Sociologie Solvay, 1958, tome II, p.509 et 511.

(2) Voir Rick Coolsaet, « La laborieuse quête d'une nouvelle place dans le concert des nations», in Pierre Lierneux et Natasja Peeters (dir.), *Au-delà de la Grande Guerre. La Belgique 1918-1928*, Bruxelles, Racine, 2018, p.99-105.

(3) Conférence de la Paix 1919-1920, *Recueil des actes de la Conférence*, Partie I : Actes du Conseil Suprême. Recueil des résolutions. Premier fascicule : Du 12 janvier au 24 mars 1919, Paris, Imprimerie Nationale, 1934, p.9-10.

(4) Pour citer une expression journalistique que reprend Hymans dans ses mémoires, où il consacre un chapitre entier à l'affaire : Paul Hymans, *op. cit.*, p.500-519.